

CHANGEMENTS CLIMATIQUES leur impact sur la protection de la biodiversité d'Afrique centrale

L'exigence d'une prise en compte des changements climatiques est apparue à partir de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1992. La conciliation de la protection de la biodiversité et les changements climatiques devait se faire en tenant compte des réalités locales d'ordres économique, social, culturel.

Dans sa politique de protection de la biodiversité, le Cameroun a pris différentes mesures aux plans juridique, institutionnel.

La loi du 20 Janvier 1994 portant sur le régime des forêts, de la faune et de la pêche au Cameroun – ainsi que la pléthore de ministères – sont au chevet de la biodiversité. Les textes, programmes et projets protègent (malgré de multiples obstacles) la biodiversité camerounaise face aux changements climatiques.



Sabine Ndzengue Amoa est la présidente d'AS-PROBIO AGM; l'association pour la protection de la biodiversité et adoption de gestes marqueurs. Association loi 1901 qui sensibilise sur la protection de la biodiversité et les changements climatiques. Elle est également membre de la CMDE, commission mondiale du droit de l'environnement de l'UICN.

Sabine Ndzengue Amoa

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Sabine Ndzengue Amoa

CHANGEMENTS CLIMATIQUES: leur impact sur la protection de la biodiversité d'Afrique centrale

Cas particulier du Cameroun: l'Afrique en miniature



Photographie de couverture: Adobe stock

13,50 €

ISBN : 978-2-343-21202-9



L'Harmattan